

Financement des partis politiques et des candidats indépendants

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

Remplacement d'un représentant officiel (Article 46 de la Loi électorale)

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription de :		
Masson	Donald Mailly	Denis Tremblay
Nicolet-Yamaska	Louis-Georges Morissette	André Leduc
Instance du parti Union des forces progressistes de la région de :		
L'Estrie	Louise Daigle	Martin Rainville

Nouvelles autorisations — Instances (Article 64 de la Loi électorale)

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Instance du parti Bloc pot—Les libertaires	Bernard Cooper	2004 10 20
Instance du parti Union des forces progressistes de la circonscription de Laporte	Christian Montmarquette	2004 11 02

Québec, le 9 novembre 2004

*Le directeur général des élections
et président de la Commission
de la représentation électorale,*
MARCEL BLANCHET

9223

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales

Municipalité de Saint-Edmond

Changement de nom

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, donne avis qu'il a approuvé en date du 5 novembre 2004, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Edmond pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines», située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

*Le ministre des Affaires municipales,
du Sport et du Loisir,*
JEAN-MARC FOURNIER

9224

Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un...

Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Avis est donné par les présentes que l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour l'obtention d'un projet de loi d'intérêt privé.

L'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, ayant son siège social dans le district judiciaire de Saint-François demandera à l'Assemblée nationale du Québec de modifier sa loi constitutive afin d'ajouter à sa mission actuelle celle d'exploiter un centre local de services communautaires au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de même que d'obtenir le pouvoir de modifier sa loi constitutive au moyen de lettres patentes supplémentaires émises en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.